



Le salon des homo-fictions

**10 ÈME ÉDITION**

**9 & 10 NOVEMBRE 2024**

**PARIS MONTREUIL EXPO - MONTREUIL / PARIS**

Informations Exposants Indépendants

## 1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Est considéré comme étant un stand exposant indépendant un stand dont les produits sont la création personnelle de l'artiste (auto-édition, particuliers, etc). Un éditeur professionnel, une société ou un revendeur ne peut prendre un stand indépendant. Le stand devra proposer **essentiellement** des produits en lien avec le thème de la convention (**homo romance, homo-érotisme**). Un contrôle sera fait lors des inscriptions ainsi que durant la convention.

Il est formellement interdit pour tout stand de faire de la revente de produits d'un éditeur qui tiendrait personnellement un stand au sein de la convention (romans, mangas, BDs, produits dérivés, etc) sauf autorisation de l'ayant droit ou si vous en êtes l'artiste-auteur, en ayant reçu l'accord de votre éditeur à nous transmettre, tout comme il est interdit de faire de la revente de produits qui ne sont pas la propriété du stand.

**Il est interdit de commander plus d'un module.**

**Nous encourageons le partage de stand par plusieurs entités du moment que nous en sommes informés en amont. Il est interdit de partager un stand sans nous avoir prévenus par écrit. Il est interdit de céder ou sous-louer tout ou partie de son stand sans autorisation écrite de la part des organisateurs.**

**Si vous partagez un stand, veuillez remplir un SEUL formulaire, en précisant les différentes personnes présentes sur le stand et ne fournir qu'un seul logo, un seul portfolio et un seul lien pour l'ensemble du stand.**

La contrefaçon ou les œuvres produites par IA sont interdites à la Y/CON.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires et à la fermeture pure et simple du stand sans remboursement ou dédommagement possible. Merci de lire le règlement complet à la fin du document.

## 2) INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions se font uniquement via le formulaire en ligne, à partir du 4 mai à 10h et ce jusqu'au 3 juin 2024.

<https://forms.gle/cqAAxNP66P2cTnkS6>

**L'envoi de votre formulaire vaut signature du règlement.**

**Une photocopie de la pièce d'identité du responsable du stand sera demandée à votre inscription.**

**Les informations de paiement vous seront communiquées avec la facture. Vous pourrez régler par chèque ou virement bancaire SEPA.**

**Le prix total de la participation doit être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture. Au-delà de cette date, nous ne saurions vous garantir un stand.**

En cas de problème concernant le paiement de votre stand, merci de nous contacter le plus rapidement possible.

## 3) DÉROULÉ DES INSCRIPTIONS

Pour l'inscription, il vous sera demandé d'aller sur un formulaire d'inscription en ligne (lien au-dessus).

**Merci de préparer à l'avance :**

- **Votre pièce d'identité du responsable du stand** (recto-verso sur le même fichier)
- **Un logo unique pour l'ensemble du stand** au format .jpeg ou .png en 150 x 150 pixels, en couleur ou N/B
- **Un portfolio unique pour l'ensemble du stand** au format .pdf représentatif du contenu que vous proposerez lors du salon, en cas de partage de stand merci de ne fournir qu'un seul et unique portfolio.

- La **dénomination de votre stand** dans la limite de 22 caractères. En cas de partage de stand, seule l'information renseignée dans cet emplacement du formulaire sera retenue.

Vous devrez fournir des liens URL (Dropbox, Drive ou autre) vers ces fichiers. Merci de ne pas supprimer l'accès à ces derniers avant retour définitif de votre inscription.

**Si vous ne fournissez pas lors de ce formulaire ces liens URL, votre inscription sera mise en attente et vous perdrez votre classement dans les inscriptions. Veuillez vérifier le correct paramétrage des droits de consultation de vos fichiers avant de procéder à votre inscription.**

Les informations sensibles sont recueillies lors de votre inscription à des fins organisationnelles et ne seront accessibles qu'aux responsables exposants. Ces informations seront supprimées dès la fin de l'événement.

Dans le but de **promouvoir une certaine diversité** dans les contenus proposés par les stands, nous effectuerons une **sélection** sur un pourcentage des inscriptions selon les conditions suivantes :

- les **75% premiers arrivés** seront automatiquement inscrits, sous réserve que le formulaire ait été rempli correctement, que le stand respecte la thématique du salon et que le paiement ait été réalisé dans les délais. Nous vous enverrons un email pour vous en informer (n'oubliez pas de consulter vos spams).
- les **25% restants** seront sélectionnés par nos soins.

Pour ce faire, nous vous demandons dans le formulaire de cocher les catégories majeures et mineures qui correspondent à ce que vous présentez/vendez sur votre stand. Il vous faudra également fournir un portfolio soigné et compréhensif des produits que vous allez vendre et/ou vos projets futurs sous format .pdf. Précisez les genres de vos créations, si vos projets ne sont pas définis pour la fin d'année, vous pouvez nous présenter de manière réaliste le contenu que vous aurez sur le stand. Cela nous permettra de juger au mieux votre dossier pour la sélection.

**Lors de cette phase de sélection, face à un nombre de candidatures toujours croissant, les dossiers avec des portfolios moins détaillés, avec peu de contenu ou peu d'informations décrivant les projets à venir, auront du mal à tenir la distance face à des portfolio clair et explicatifs.**

Cette sélection n'est pas qualitative, nous ne jugeons pas ce que vous présentez sur votre stand selon des critères qualitatifs. Nous souhaitons seulement préserver une certaine diversité de contenu au sein de notre convention.

**Lors de la convention, nous vous rappelons que les responsables exposants passeront sur chaque stand pour vérifier la cohérence entre le dossier que vous avez envoyé, les produits présents sur le stand et surtout le respect de la thématique de notre salon.**

## 4 ) LES EMPLACEMENTS

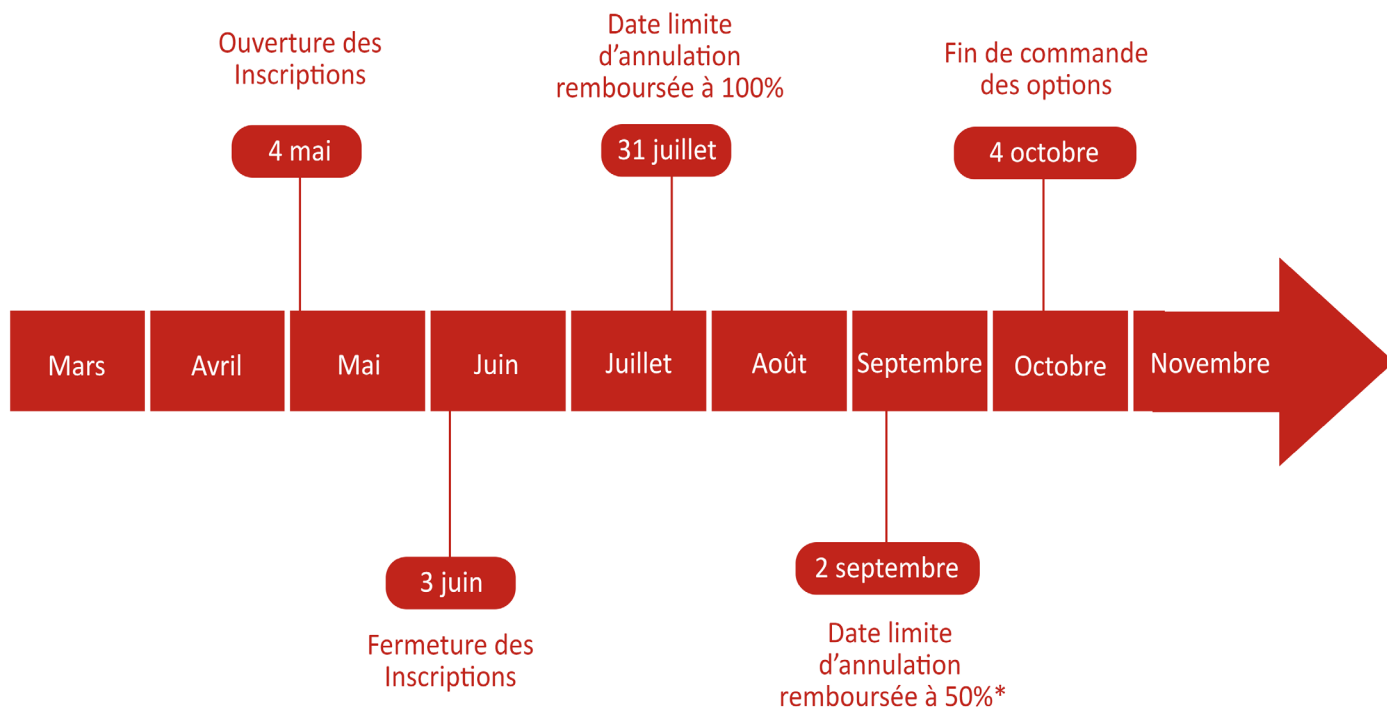
Les emplacements seront attribués **par ordre de validation de votre inscription.**

Concernant l'option électricité, cette année elle fera l'objet d'un devis supplémentaire ultérieur, pour nous permettre de continuer de travailler sur la question et vous proposer le meilleur tarif. Cette option pourrait donner lieu à des emplacements limités pour procéder au raccordement électrique.

Merci de nous prévenir en amont si votre stand produit des nuisances sonores.

Quand toutes les participations seront validées, nous commencerons le choix des emplacements. Nous vous enverrons un plan avec les emplacements disponibles. Vous aurez un délai de 24h pour donner votre réponse, sans quoi votre emplacement vous sera automatiquement attribué sans possibilité de recours.

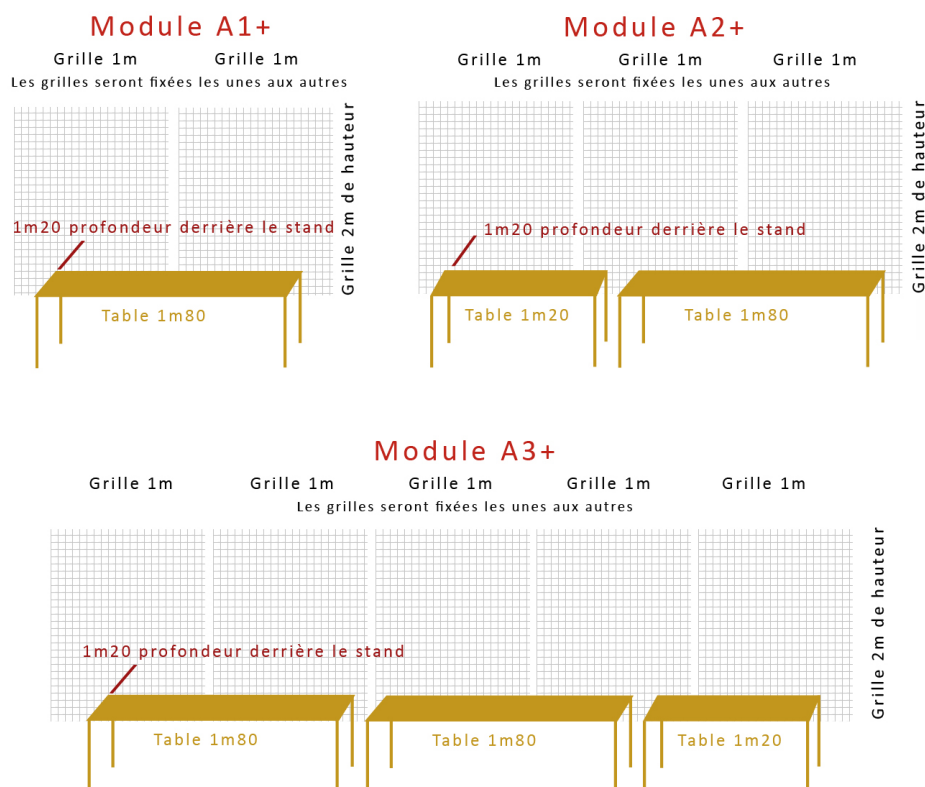
## 5 ) CALENDRIER



\*passé ce délai, aucun remboursement possible en cas d'annulation

## 6 ) MODULES

TYPE DE MODULE	TARIF HT	TARIF TTC
<u>Module A1 :</u> 1 table (dimensions : 1,80m x 0,76m) 2 chaises + 2 bracelets	<b>141,67 €</b>	<b>170 €</b>
<u>Module A1+ :</u> 1 table (dimensions : 1,80m x 0,76m) 2 chaises + 2 bracelets - <b>Grilles d'affichage</b>	<b>187,5 €</b>	<b>225 €</b>
<u>Module A2 :</u> 2 tables (dimensions : 1,80m x 0,76m + 1,20m x 0,76m) 3 chaises + 3 bracelets	<b>208,32 €</b>	<b>250 €</b>
<u>Module A2+ :</u> 2 tables (dimensions : 1,80m x 0,76m + 1,20m x 0,76m) 3 chaises + 3 bracelets <b>Grilles d'affichage</b>	<b>241,67 €</b>	<b>290 €</b>
<u>Module A3 :</u> 3 tables (dimensions : 2x 1,80m x 0,76m + 1,20m x 0,76m) 3 chaises + 3 bracelets	<b>300 €</b>	<b>360 €</b>
<u>Module A3+ :</u> 3 tables (dimensions : 2x 1,80m x 0,76m + 1,20m x 0,76m) 3 chaises + 3 bracelets <b>Grilles d'affichage</b>	<b>362,5 €</b>	<b>435 €</b>



Chaque module est en quantité limitée.

Les bracelets et chaises compris dans les modules dont vous n'auriez pas besoin ne peuvent être remboursés ou échangés ou offerts à un autre exposant.

À noter que ce type de module est **uniquement destiné aux particuliers, aux associations ou aux auto-entrepreneurs**. Si vous êtes un professionnel ou une maison d'édition, merci de nous contacter pour obtenir la plaquette d'informations correspondante.

Il est **strictement interdit** de :

- Prendre plus d'un module.
- D'altérer ou de retirer le bracelet durant la convention.
- D'obstruer de quelque façon qu'il soit l'espace entre et devant les stands.
- D'afficher ou d'accrocher quoi que ce soit si le module réservé ne comporte pas de grilles, sauf dans le cas de kakemono ou de roll-up.

## 7 ) COMMANDE D'OPTIONS

Option supplémentaire :

Bracelet supplémentaire : 17,50 € HT / 21 € TTC (limité à 3 bracelets)

Chaise supplémentaire : 5,84 € HT / 7 € TTC

Un accès wifi : 17 € HT / 20,40 € TTC

Place de parking : 36 € HT / 43,20 € TTC (pour le week-end)

L'option électricité, cette année, fera l'objet d'un devis supplémentaire ultérieur, pour nous permettre de continuer de travailler sur la question et vous proposer le meilleur tarif. **Cependant, indiquez dès l'inscription si vous souhaitez**

**prendre l'option.**

La commande d'options lors de votre inscription est définitive. Une fois le paiement reçu, il n'y aura pas d'annulation possible, ni de remboursement de ces options.

Vous avez la possibilité d'ajouter des options après votre inscription via le formulaire dédié (lien ci-dessous). Si vous n'êtes pas sûr des options que vous souhaitez, nous vous recommandons de faire d'abord votre inscription, puis de commander vos options par la suite. Nous vous informons qu'il n'est pas possible lors de l'installation à la convention de commander des tables et/ou des grilles supplémentaires.

Pour commander des options après votre inscription, merci de vous rendre sur ce formulaire et de vous acquitter du paiement jusqu'au 4 octobre 2024 inclus :

<https://forms.gle/37UUneJZ1UA7afEM8>

## 8 ) PRÉSENTATION DES EXPOSANTS

Chaque exposant sera présenté sur le site de la Y/CON avec son logo. Lors de votre inscription, vous serez amené à cocher les items représentant au mieux votre stand, qui seront ensuite mentionnés sur le site. Le nom de stand renseigné lors de l'inscription sera celui affiché sur le site et sur le plan. Ce dernier est soumis à une limitation de 22 caractères, merci d'en tenir compte lors du renseignement de la dénomination de votre stand lors de votre inscription.

Vous devez nous fournir un visuel au format .jpeg ou .png en 150 x 150 pixels, en couleur ou N/B., que vous joindrez directement sur le formulaire par un lien URL. Sans ce visuel, votre dossier ne sera pas entièrement validé.

**À noter qu'une fois ces informations envoyées, aucune modification ou correction ne pourra être apportée.**

## 9 ) POINT EXPOSANT

Un point exposant est mis en place au sein de la convention pour répondre à vos questions pendant l'événement.

Le cocooning sera situé au niveau de la buvette dans la zone alimentaire. Vous pourrez récupérer des boissons en échange des bons, qui cette année vous seront sous forme de billet par mail. Ces bons sont limités à 2 par personne sont utilisables durant les horaires suivants :

Samedi et dimanche : 8h30 - 11h30 / 15h - 17h

En dehors de ces créneaux, il vous est toujours possible d'acheter des boissons (et des brioches pénis) à ce même endroit.

## 10 ) HORAIRES & INSTALLATION

**Samedi :**

7h – 9h : installation des stands  
9h – 18h : ouverture au public  
18h30 : fermeture aux exposants

**Dimanche :**

8h – 9h : ouverture aux exposants  
9h – 18h : ouverture au public  
18h – 20h : démontage des stands

**L'installation pourra se faire à partir du vendredi 8 novembre 2024 après-midi à partir de 14h ou le samedi 9 novembre 2024 à partir de 7h.**

Merci de nous indiquer dans votre formulaire d'inscription si vous souhaitez installer le vendredi ou le samedi. Le nombre de créneaux étant limité nous ne pourrions pas vous garantir votre choix. Un système de roulement sera mis en place. **Votre horaire vous sera communiqué ultérieurement.**

Un accès à l'espace de déchargement et au parking souterrain de la salle est possible si vous en faites la demande. Merci d'indiquer dans votre bulletin d'inscription si vous souhaitez avoir accès à l'espace de déchargement et si vous souhaitez garer votre véhicule.

Vous recevrez une autorisation de stationnement et de déchargement à afficher obligatoirement derrière votre pare-brise.

Si vous ne demandez pas un accès à l'espace souterrain, le déchargement s'effectuera via la voie Nouvelle Marcel Dufriche, par l'entrée principale de la convention.

Aucun exposant ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée. Ils seront renvoyés car leur stationnement dérangera le bon déroulé de l'installation et l'accès des autres exposants.

### ATTENTION :

Pour le bon déroulement de l'organisation, seules les personnes portant un bracelet au poignet sont autorisées dans les locaux avant 9h le samedi et le dimanche. Leur port est obligatoire au sein de la convention.

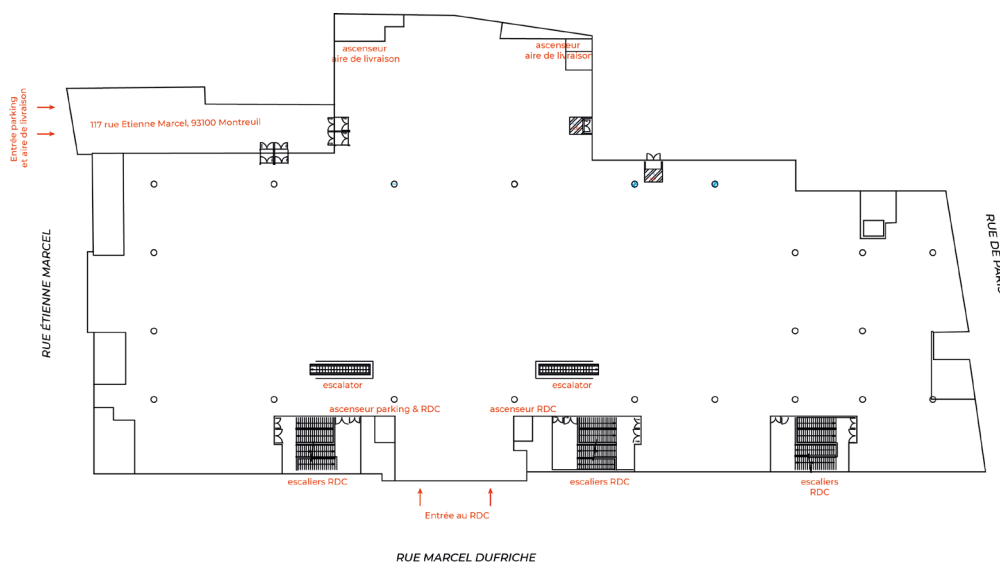
**Le vendredi**, l'accès se fait en fonction de votre demande par le parking ou la voie Nouvelle Marcel Dufriche.

**Le samedi et le dimanche**, le parking est ouvert jusqu'à 08h45 avec un point de contrôle pour vous remettre votre bracelet. Si vous venez sans véhicule, l'accès exposants se fera via la voie Nouvelle Marcel Dufriche.

À partir de 08h46, le parking et le point d'accueil exposants seront fermés, la remise de votre bracelet se fera auprès de la billetterie à l'entrée principale.

Le Paris Montreuil Expo est fermé et sécurisé la nuit.

## 11) ACCÈS



Si vous arrivez à pied, l'accès s'effectuera via la voie Nouvelle Marcel Dufriche, par l'entrée principale de la convention. Si vous venez en voiture et que vous souscrivez à l'option parking et que cette dernière vous est validée, l'entrée de ce dernier est au 117 Rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL. Si ce n'est pas le cas, il vous faudra vous organiser pour la gestion de votre véhicule.

Dans l'éventualité que vous ne puissiez pas accéder au parking via la voie Nouvelle Marcel Dufriche, vous pouvez indiquer à votre gps d'intégrer à votre itinéraire la Rue Gutenberg (prendre à gauche au bout de cette dernière afin de retomber sur la Rue Etienne Marcel).

## ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

La Y/CON 10 est organisée par la **société MEV EVENT** et l'**Association EVENT YAOI** et se déroulera les samedi 9 et dimanche 10 novembre 2024 à L'espace Congrès : Paris Montreuil Expo, situé au 128 Rue de Paris, 93100 Montreuil. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver leur décision, d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement, ou tout exposant dont l'activité ne lui semblerait pas conforme au thème de l'événement ou qui risquerait de compromettre le bon déroulement de la manifestation. Ceci sans qu'il puisse être demandé une quelconque indemnisation.

## ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Toutes les personnes présentes sur le stand doivent être majeures. À noter que les produits du stand doivent être **essentiellement composés de produits homo-romantiques et/ou homo-érotiques**. La participation à l'événement n'est effective que lorsque le dossier d'inscription a été envoyé dûment complété, les documents et logo demandés dûment envoyés et le paiement encaissé.

Des options peuvent être ajoutées après la validation de votre participation jusqu'au 4 octobre 2024 inclus (date d'encaissement, non de réception de la demande), à l'exception de l'accès à l'électricité. Les dossiers sont acceptés à partir du jour de l'ouverture des inscriptions et ce jusqu'au 3 juin ou obtention du quota maximum. Une fois ce quota atteint, une liste d'attente limitée sera créée.

Le prix total de la participation doit être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture. Si tel n'est pas le cas, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation. Le responsable du stand inscrit sur le bulletin doit tenir personnellement son stand et ne pas céder ou sous-louer à un tiers tout ou une partie de son stand sans autorisation préalable des organisateurs, avant l'événement. **La société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI** encouragent le partage de stand par plusieurs entités du moment qu'elles en sont informées. En cas d'absence lors de l'événement, le responsable du stand peut désigner un remplaçant. Il devra impérativement prévenir **la société MEV EVENT** de ce changement avant le 4 octobre 2024 inclus.

## ARTICLE 3 – ANNULATION

Si l'exposant souhaite annuler son inscription, il devra le faire par lettre recommandée avec accusé de réception. Il pourra prétendre au remboursement intégral de son paiement jusqu'au 31 juillet 2024 inclus (cachet de la poste faisant foi). Du 1er août 2024 au 2 septembre 2024 inclus (cachet de la poste faisant foi), les organisateurs conservent à titre d'indemnité 50% du paiement, options comprises. Passé ce délai, en raison des frais engagés, aucun remboursement ne pourra être effectué. Il en va de même en cas d'absence de l'exposant à l'ouverture de l'événement. Les organisateurs se réservent le droit de disposer du module de celui-ci, sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, et ce même si le stand est attribué à un autre exposant. En cas d'annulation de l'événement, le remboursement sera effectué sans intérêts et sans qu'aucun recours ne puisse être exercé contre les organisateurs.

En cas de force majeure qui conduit à l'annulation de l'événement, aucun remboursement ne sera effectué et aucun recours ne sera recevable contre les organisateurs. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée.

## ARTICLE 4 – ORGANISATION

L'installation des stands débutera le vendredi 8 novembre après-midi et la désinstallation de 18h00 à 20h00 le dimanche 10 novembre. Au cas où il vous faudrait partir plus tôt, merci d'informer au plus tôt le Responsable Exposants. Les exposants s'engagent à laisser leur stand propre pendant toute la durée de la convention. À cet effet, des sacs poubelles seront mis à disposition.

Le port du bracelet au poignet est obligatoire et permet aux exposants de circuler librement. L'altération du bracelet



est strictement interdite.

Nous respecterons les conditions dédiées aux espaces accueillant du public en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

Il est interdit d'avoir recours à une autre solution d'électricité que celle fournit par les organisateurs et la salle d'exposition (groupe électrogène...).

## ARTICLE 5 - L'INRAISON

Aucun exposant ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée. Ils seront renvoyés car leur stationnement dérangera le bon déroulé de l'installation et l'accès des autres prestataires.

Étant à l'étage, toute marchandise devra être montée par l'exposant, les équipes de la Y/CON ne manipulent pas les marchandises. Pour se faire, utilisez les ascenseurs ou les escaliers menant au Hall 2.

Taille des ascenseurs :

Hauteur de la porte d'accès = 2 m

Largeur de la porte d'accès = 1.30 m / Largeur de la cage d'ascenseur = 1.50m

Profondeur de la cage d'ascenseur = 2.75 m

## ARTICLE 6 - PUBLICITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'affichage sur tout le lieu de la convention (intérieur et extérieur). Pour toute promotion d'un autre événement via affiches ou imprimés, vous devez obligatoirement demander l'autorisation aux organisateurs avant le 16 septembre 2024. Le démarchage, le colportage, la publicité et autres sont formellement interdits. Toute dérogation à cet article ne peut être faite qu'après autorisation écrite (lettre ou e-mail) de **la société MEV EVENT**. L'exposant renonce expressément à tout recours contre les organisateurs de la diffusion, pour les besoins du Festival, de son image, de celle de son stand, de son enseigne, de sa marque, de son personnel, de ses produits ou services.

## ARTICLE 7 - CONTREFAÇON

En vertu des différents articles de loi protégeant la Propriété Intellectuelle, **la société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI** se positionnent contre la vente de toute contrefaçon. La vente d'œuvres produites par IA est également interdite. Par conséquent, tout contrevenant à ces règles pourra se voir exclure de la convention.

## ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

**La société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI** déclinent toute responsabilité pour tout accident, perte, dégât, ou vol concernant les biens de l'exposant ou lui-même pendant toute la durée de l'événement (installation, période ouverte au public, désinstallation), ainsi que tout dommage qu'il causerait à un tiers. L'exposant doit être couvert par une responsabilité civile le couvrant lui et les autres membres du stand, ainsi que son matériel, pour toute la durée de l'événement (temps d'installation compris).

## ARTICLE 9 - BRUIT ET NUISANCES SONORES

Il est interdit de diffuser de la musique sur le stand.

Si vous utilisez des appareils faisant du bruit, veuillez nous en informer avant l'événement sous peine d'être en infraction. De ce fait l'emplacement sera attribué en conséquence.

**ARTICLE 10 - TABAGISME ET FUMIGÈNE**

Il est interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du site ainsi que d'utiliser des aérosols.  
Il est aussi interdit de produire quelconque fumée à l'intérieur des bâtiments, en raison des installations anti-incendie.  
Les nappes doivent être en matériaux certifiés ignifugés.

**ARTICLE 11 - PROTECTION DES MINEURS**

Le salon est interdit aux moins de 14 ans.

Nous vous rappelons qu'en raison des dispositions légales concernant la protection des mineurs, le contenu explicite, qu'il soit sexuel ou violent, doit être signalisé comme tel et ne doit pas être à la portée de consultation des mineurs. Il vous appartient de vous assurer que la personne qui achète ou qui consulte des éléments explicites soit bien en âge de le faire. Notez que nous n'exigeons pas de vous de produire ou vendre uniquement du contenu censuré, simplement de ne pas exposer les éléments pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes à la vue de tous. Vous pouvez censurer ponctuellement le contenu explicite (post-it judicieusement placés, calque pour flouter etc.), ranger vos contenus explicites dans un classeur consultable sur demande etc.

**La société MEV EVENT et l'Association Event Yaoi considèrent les tétons féminins et masculins sur le même plan : ils n'ont pas à être censurés.**

**ARTICLE 12 - INFRACTION**

Toute infraction à ce règlement pourra entraîner la fermeture immédiate du stand et une action judiciaire.

**ARTICLE 13 - LOI FRANÇAISE**

La loi française s'appliquant en toutes circonstances, tout ce qui est susceptible de poursuite dans le cadre de la loi est interdit lors de l'événement.